

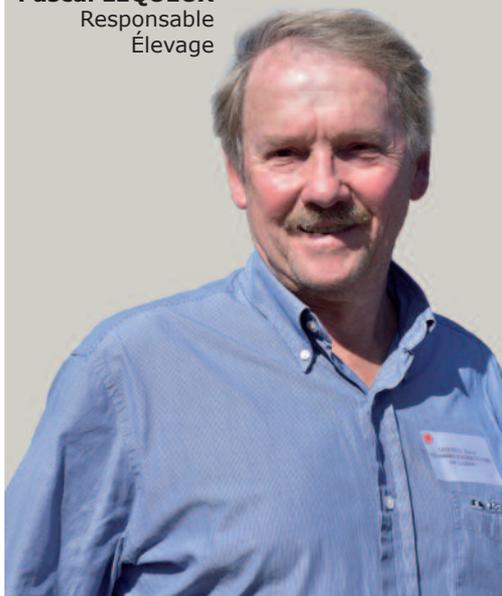


## Ce qu'en pense notre élu !



Le contexte dans lequel nous exerçons notre métier d'éleveur est en perpétuelle mutation. Les aléas climatiques, plus fréquents que par le passé, fragilisent l'équilibre fourrager des exploitations. Cette année, les élevages du sud du département, et plus généralement ceux localisés sur des sols à faible réserve utile, sont une fois de plus durement touchés par le déficit hydrique. Parallèlement, la prise en compte de la demande sociétale dans notre mode de production se renforce. Le plan Ecoantibio 2, qui vise à réduire les risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire ou la mise en place de cahier des charges spécifiques «sans OGM, lait à l'herbe,...», en sont quelques illustrations. Notre stratégie d'entreprise doit tenir compte de ces changements. Pour ce faire, nous devons innover, acquérir de nouvelles techniques et parfois même remettre en question nos systèmes de production. Les journées échanges telles que celles organisées dans le cadre du programme Eurodairy constituent des moments privilégiés pour confronter nos points de vue, partager des expériences. C'est dans cet état d'esprit que je vous invite à découvrir ce «Champs d'Actions» spécial élevage.

**Pascal LEQUEUX**  
Responsable  
Élevage



## Des éleveurs laitiers échangent sur la résilience de leur exploitation

Dans le cadre du projet Eurodairy, la Chambre d'agriculture de l'Aisne organisait, le vendredi 7 septembre 2018, le premier rendez-vous des «Rencontres de la résilience».



Ce temps d'échange s'est déroulé au GAEC Reconnu Meunier (MM. et Mme Meunier Bernard, Vincent et Marie-Chantal) à Mondrepuis.

L'objectif de cette rencontre consistait à présenter l'outil de sensibilisation à la résilience et de permettre aux éleveurs d'échanger sur leur vision du travail dans les exploitations laitières et de leur stratégie à long terme.

La résilience : derrière ce mot, qui de prime abord peut paraître abstrait, se cache en fait une définition simple qu'il convient de dédramatiser. Il s'agit simplement de «la capacité de résistance». C'est dans cette optique, par le biais d'Eurodairy, que les Chambres d'agriculture des Hauts-de-France ont développé un outil de sensibilisation, pour aider les éleveurs laitiers à mesurer à un instant T leur capacité de résistance aux différents aléas.

Cet outil permet de définir une vision globale et concrète de l'exploitation à partir de 5 volets adaptés aux élevages laitiers : la stratégie, la technique, l'économie, le social et l'environnement.

Le GAEC Reconnu Meunier exploite un élevage d'une centaine de vaches laitières conduites sur un système fourrager classique de Thiérache à base d'herbe et de maïs ensilage.

L'exploitation se caractérise par une très bonne capacité technique et économique. Ces très bons résultats ne seraient pas aussi performants sans la contribution et les efforts considérables des exploitants. «Nos bons résultats techniques nous imposent de passer du temps sur notre élevage. Notre projet à venir tient compte de ce facteur temps que nous voulons réduire».

Toutefois, d'un point de vue autonomie de l'exploitation, le recours aux intrants extérieurs et par conséquent le coût de concentré est l'un des points d'amélioration

de la structure. Vincent Meunier nous a fait part des actions mises en place sur l'exploitation et des projets en cours de réflexion «D'ici 2 ans, je serai seul à travailler sur l'exploitation. Dès aujourd'hui, je réfléchis à la stratégie à adopter pour faire face à ce changement. J'ai la volonté de poursuivre différemment le développement de l'exploitation entrepris par mes parents. Non pas en réalisant de lourds investissements de modernisation, mais en réaménageant le parcellaire des vaches, en optimisant la récolte des dérobées, en réduisant mes intrants extérieurs, en désintensifiant pour être plus autonome, en réorganisant le travail... C'est par cette voie que je pense apporter ma pierre à l'édifice».

L'outil de sensibilisation à la résilience permet de mettre en avant des pistes de progression à un moment donné de la vie de l'exploitation. La synthèse obtenue est évolutive dans le temps et permet d'aborder sous un angle différent et plus sereinement certaines réflexions et prises de décision. Une exploitation peut être très performante dans un domaine et pas dans un autre, elle doit être capable de résister et d'évoluer. En ce sens, l'outil doit donc être également perçu comme une aide à la décision et à l'évaluation des risques.

### Contact :

Anne-Laure Cazier



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
AISNE

# Atelier moutons : suivez vos performances pour progresser !

Le contrôle de performance permet au même titre que l'achat d'animaux qualifiés d'améliorer ses résultats techniques et économiques. Il est indispensable pour sélectionner les agnelles de renouvellement par exemple. Mais ce n'est pas le seul intérêt à l'utiliser.

Du fait des différentes données gérées par l'outil du contrôle de performance (inventaire, luttés, agnelages, pesées), des indicateurs techniques et des index (valeurs objectives des qualités transmises aux descendants) peuvent être générés. On peut, par exemple, obtenir les GMQ (Gain moyen quotidien) de ses agneaux, la fertilité des femelles, la mortalité et la productivité de ses brebis.

En parallèle, les données permettent de sortir les index prolificité, valeur laitière et croissance.

C'est donc un outil indispensable pour choisir ses futurs reproducteurs, sélectionner ses brebis pour l'IA et celles à réformer.

On peut également analyser son troupeau, se comparer à d'autres exploitations inscrites au contrôle de performance et mesurer les évolutions par rapport à la campagne précédente.

Avec ce suivi, vous pouvez augmenter le



nombre d'agneaux vendus, économiser des jours d'engraissement et éviter des charges inutiles.

### Combien ça coûte ?

En moyenne entre 1,5 € et 4,5 €/femelles agnelées (tarifs de la campagne 2017) selon le type de suivi choisi.

### Est-ce que je peux en profiter pour réaliser d'autres interventions ?

Oui, cela peut être l'occasion de réaliser différents traitements ou vaccinations.... La

charge de travail liée aux pesées a été allégée. De même, un lecteur de boucles est utilisé par Béatrice Dupre, notre agent de pesée, pour faciliter les chantiers, il existe aussi une formule sans pesée.

**Contact :**  
**Sabine Delmotte**

## Quelques gains permis grâce au contrôle de performance

LEVIERS	INTÉRÊT	EXEMPLE DE GAINS PERMIS
Augmenter la productivité numérique et réformer au plus tôt vos brebis improductives	Vendre plus d'agneaux et éviter les charges inutiles	Pour un troupeau de 200 brebis, <ul style="list-style-type: none"> <li>pour 0,20 point de productivité en plus, l'EBE s'accroît de 2 700 €, soit + 17 € de marge brute par brebis soit 0,68 €/kg carcasse produit (source : Réseaux d'élevages ovins Normandie Hauts-de-France)</li> </ul> En système herbager, économie annuelle de 650 kg de MS par brebis improductive réformée En système bergerie intégral coût annuel d'une brebis improductive : 62 à 68 € de charges d'alimentation. (Source coordinateurs Ovall).
Augmenter la croissance des agneaux	Economiser des jours d'engraissement	Une baisse de croissance de 50 g/jour <ul style="list-style-type: none"> <li>- retard de 3.5 kg à 70 jours</li> <li>- 22 jours d'engraissement en plus</li> <li>- 6 € de surcoût agneau avec un aliment à 280 €/t</li> </ul> Soit 0,32 € par kgc produit (pour 19 kg de carcasse) (source : coordinateurs Ovall)
Gain en confort et en temps de travail	Baisse du nombre d'allaitement artificiel ou complémenté sous la mère	Un agneau en allaitement artificiel consomme 14,3 kg de lait à 2,20 € soit 31,50 €. L'allaitement est inévitable mais une réforme des brebis ayant des problèmes laitiers (pis, mammites, insuffisance laitière) doit le limiter.

# Les médecines complémentaires en viande bovine

Avec la mise en place du plan national de réduction des risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire (2017 – 2021 : Ecoantibio2), de plus en plus d'éleveurs souhaitent modifier leurs pratiques pour soigner leurs bovins. Dans le cadre des groupes vaches allaitantes et taurillons de la Chambre d'agriculture de l'Aisne, quatre journées ont été réalisées sur l'utilisation de médecines complémentaires en bovins viandes.

Pour introduire les interventions, Caroline Oulhen, vétérinaire conseil en Bretagne, a rappelé l'importance de ne pas opposer les différentes médecines entre elles, mais d'insister sur leurs complémentarités en précisant que le meilleur médicament reste les bonnes pratiques d'élevage (ambiance bâtiment, alimentation, propreté,...).

## Utilisations concrètes en élevage

Durant ces journées, les éleveurs ont découvert les différentes médecines complémentaires et leur principe de fonctionnement : homéopathie, phytothérapie, aromathérapie et les remèdes traditionnels, baptisés «de grand-mère».

Un rappel réglementaire a été fait car certaines médecines dites «naturelles» qui peuvent être très dangereuses lors

de mauvaises utilisations (surdosage, incompatibilité entre traitements,...). Pour illustrer l'efficacité et l'intérêt de chaque médecine, Caroline Oulhen a repris leurs applications pratiques vis-à-vis des problèmes pour la : santé des veaux (respiratoire, digestif, cordon,...), santé des vaches aux vêlages, santé des taurillons (arrivée des broutards, l'alimentation) et gestion du parasitisme.

## Prêts pour tester dans son troupeau

Les participants sont repartis très satisfaits de ces journées durant lesquelles il y a eu de nombreux échanges avec Caroline Oulhen et d'autres éleveurs déjà utilisateurs. Chacun a pu acquérir les bases pour travailler avec des médecines complémentaires.

Beaucoup d'entre eux ont désormais la volonté d'essayer certaines nouvelles pratiques de soins dans leur élevage.

Si vous recherchez des informations sur l'utilisation de médecines complémentaires, vous pouvez contacter, le service élevage de la Chambre d'agriculture de l'Aisne.

**Contact :**  
**Christian Guibier**



## Lait, à chacun son cahier des charges



**De plus en plus de laiteries s'interrogent, ou proposent depuis peu à leurs producteurs des démarches du type : lait à l'herbe, lait sans OGM,...**

Cette nouvelle segmentation du marché vise à répondre à une demande sociétale grandissante. Il est probablement délicat d'appréhender la pérennité de ces évolutions de mode de consommation. Est-ce un simple effet de mode impulsé par les relais médiatiques ou une tendance à long terme ? Comment ces produits se positionneront vis-à-vis du bio qui a actuellement le vent en poupe ? Malgré ces incertitudes, en tant que producteur, vous devez saisir les opportunités au bon moment.

L'équipe régionale des conseillers lait des Chambres d'agriculture des Hauts-de-France a tenu à vous informer sur les incidences économiques de ces démarches, afin de vous aider dans vos choix stratégiques. Dans un premier temps, nous nous sommes attachés à répondre collectivement. Pour cela nous avons réalisé différentes simulations à partir de données collectées en fermes dans le cadre du réseau de référence Inosys. Notre analyse porte sur les deux modes de production les plus représentés : le système lait spécialisé herbe-maïs et le système polyculture-lait avec betteraves sucrières. Les cahiers des charges étant spécifiques à chaque démarche et à chaque entreprise, nous avons uniquement retenu les trois critères de production les plus fréquents : 150 jours de pâturage minimum, 15 ares /VI minimum annualisés et une absence d'OGM ainsi qu'un complément de prix de 15 €/1 000 l. Selon nos premières estimations, ces démarches s'avèrent légèrement bénéfiques dans les cas où le respect du cahier des charges implique au plus une remise de surface en herbe modérée et que l'utilisation de tourteau de colza, soit un critère suffisant pour le non OGM. Il est toutefois important de préciser que ces conclusions sont établies avec un prix d'intérêt du tourteau colza vis-à-vis du tourteau de soja proche de la parité (1 pour 1,5).

Bien évidemment, chaque exploitation est différente et un créneau opportun pour l'un ne le sera pas forcément pour l'autre. C'est pourquoi, nous vous proposons de vous accompagner dans votre réflexion. De plus, le développement de ces démarches introduira inévitablement une nouvelle donne au niveau des marchés du tourteau de colza.

**Contact : Sébastien Juliac**

# Prendre en compte la défense incendie dans les exploitations agricoles

**La défense extérieure contre l'incendie doit être assurée pour chaque exploitation. Toutefois, il existe des caractéristiques propres à chaque situation.**

Plusieurs critères sont à prendre en compte dans un plan de lutte :

- le fonctionnement du site et sa superficie : pour assurer la défense d'un lieu, il faut le comprendre. Par exemple, la connaissance de la présence de stock d'engrais, de la position du local de produits phytosanitaires, de l'abri matériel, oriente l'action des sapeurs pompiers.

Un espace de 8 à 10 m entre deux bâtiments ou la présence d'un mur coupe-feu 2 h permet de limiter les conséquences. Dans la conception d'un site, prévoir des espaces de sécurité entre les bâtiments a pour effet de diviser et d'isoler les risques.

- L'accessibilité : le site doit être accessible aux engins de secours. Pour cela, les accès doivent supporter une charge de 15 t (ou 9 t essieu) et avoir une pente maximale de 15 %.

- la disponibilité en eau : les secours doivent disposer d'eau sur le site pour lutter contre un incendie.

Le besoin en eau est fonction du risque, c'est-à-dire de la surface à défendre, de la

destination des bâtiments, du caractère isolé du site. L'eau peut provenir d'un poteau incendie, d'une bouche, d'un point d'eau naturelle ou artificiel, d'une réserve, d'une citerne souple, d'une prise d'eau d'un château d'eau, d'un forage.

- risque courant faible : absence d'élevage de bétail, bâtiment isolé des tiers par une distance supérieure à 8 m ou par un mur REI 120 (résistant au feu 120 minutes) et d'une surface développée inférieure ou égale à 500 m<sup>2</sup>. Un besoin de 30 m<sup>3</sup>/h pendant deux heures à moins de 200 m est nécessaire ou 60 m<sup>3</sup> d'eau disponible à une distance inférieure à 400 m.

- risque courant ordinaire : bâtiment isolé des tiers par une distance supérieure à 8 m ou par un mur REI 120 et d'une surface développée supérieure à 500 m<sup>2</sup> et inférieure à 2 000 m<sup>2</sup>.

Un besoin de 60 m<sup>3</sup>/h pendant deux heures à moins de 200 m est nécessaire ou 120 m<sup>3</sup> d'eau disponible à une distance inférieure à 400 m.

- risque courant important : bâtiment isolé des tiers par une distance supérieure à 8 m ou par un mur REI 120 et d'une surface développée supérieure à 2 000 m<sup>2</sup> et inférieure à 3 000 m<sup>2</sup>.

Un besoin de 120 m<sup>3</sup>/h pendant deux heures à moins de 200 m est nécessaire ou 240 m<sup>3</sup> d'eau disponible à une distance inférieure à 400 m.

- risque particulier : risque ne répondant pas aux critères ci-dessus. Une étude spécifique est nécessaire avec un besoin d'eau minimum de 180 m<sup>3</sup>/h pendant deux heures ou 360 m<sup>3</sup> d'eau disponible à moins de 200 m.

Source : arrêté préfectoral du 11 juillet 2017

**Attention**, les établissements recevant du public (ERP), vente à la ferme, centre équestre,... ont des exigences complémentaires.

Les porteurs de projet de construction sont invités, avant le dépôt de dossier de permis de construire, à prendre contact avec le service public de DECI (défense extérieure contre l'incendie) et avec le service départemental d'incendie et de secours de l'Aisne (service prévision départemental).

Cette bonne pratique, à encourager, permet dès la phase projet de prendre en compte la problématique de la défense extérieure contre l'incendie. Les besoins en eau seront alors définis ainsi que les éventuels aménagements à prévoir en fonction des PEI (points d'eau incendie) existants.

**Contact :**  
**Nicolas Lion**

## ACTU EN BREF

### ÉVÉNEMENT

#### Concours Trucs et Astuces des éleveurs des Hauts-de-France

Les Chambres d'agriculture des Hauts-de-France et leurs partenaires organisent le concours Trucs et astuces pour distinguer et valoriser l'ingéniosité des actifs agricoles ayant mis en place un ou des dispositifs leur simplifiant le travail. Lancé le 7 janvier, **les candidatures seront à déposer jusqu'au 31 mars. La remise des lots se tiendra le 6 juin. Téléchargez votre dossier de candidature sur : <https://hautsdefrance.chambres-agriculture.fr>**



Champs d'actions - Spécial Elevage  
Janvier 2019

1, rue René Blondelle - 02007 Laon cedex  
Tél. 03 23 22 50 50 - Fax. 03 23 22 51 40  
[www.aisne.chambre-agriculture.fr](http://www.aisne.chambre-agriculture.fr)

Directeur de la publication : Olivier DAUGER  
Rédacteur en chef : Airy DARBON

Chargée de communication : Camille NIAY  
03 23 22 50 66 - [camille.niay@ma02.org](mailto:camille.niay@ma02.org)

Conception - Impression :  
SETA - MA PROM - 03 23 22 50 28

Crédits photos : Agriculteur de l'Aisne, Ccvision,  
Chambre d'agriculture de l'Aisne



**SERVICE ÉLEVAGE**  
**Tél. 03 23 22 51 11**

## BON A SAVOIR

Les dossiers PCAE sont à déposer à la DDT de votre département au plus tard le 4 avril.

Retrouvez les cahiers des charges, les formulaires de demande de subvention, sur le site

<https://hautsdefrance.chambres-agriculture.fr>,  
**rubrique TECHNIQUES ET PRODUCTION, ÉLEVAGE.**

## FORMATIONS

29 janvier : L'adaptation du logement des vaches allaitantes

7 février : Réduire l'utilisation des vaccins et des traitements antiparasitaires

12 février : De l'autopsie à la prévention, en élevage ovin

20 février : L'élevage des génisses laitières : démarrage du veau 0-6 mois

6, 7 et 20 mars : Formation au parage des bovins

Consultez nos offres de formations sur le site  
**[www.aisne.chambre-agriculture.fr](http://www.aisne.chambre-agriculture.fr)**  
**à la rubrique FORMATION**